

COMPTE RENDU

Visa rédacteur	BL
Visa diffusion	DC - LR

Diffusion :

- Bureau Enseignement Formation
- Présidents des CREF
- BEX
- CTR
- CIR

COMPTE-RENDU DU BUREAU ENSEIGNEMENT FORMATION Lundi 3 mai 2021 – Réunion en visioconférence de 19h00 à 21h00

Etaient présents : Sylvie Barathieu, Samuel Bonvalet, Didier Chavrier, Rémi François, Maiwenn Le Floc'h, Benoît Lehuédé, Juan Guerrero, Guillaume Vilain,

Etaient excusés : Caroline Loir, Amélie Palasz, Nicolas Parguel, Céline Reculet,

SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR	
Ordre du jour	<p>Pour validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu du BEF du mois d'avril • Prérogatives monitorat mer <p>Pour suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formations entraîneurs • Relation avec la commission ESIND • Monitorat Eau Calme
Sujet 1	Le compte rendu de la réunion du mois d'avril est validé.
Sujet 2	<p>Le règlement actuel du MFPC indique les prérogatives suivantes pour l'option Eau Calme – Mer :</p> <p><i>Pour le-la titulaire de l'option « eau calme, mer », le-la MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>En eau calme et en piscine ;</i> • <i>En mer jusqu'à vent de force 3 Beaufort et houle de 1 mètre sur le site d'évolution et jusqu'à un mille d'un abri.</i> <p>Ces prérogatives apparaissent comme limitantes pour l'encadrement de la pratique pour certaines disciplines (Surfski, Waveski) et dans certaines régions. Depuis plusieurs semaines, une réflexion est menée par le Bureau Enseignement Formation. Les modifications réglementaires suivantes sont proposées.</p> <p>Propositions de modifications :</p> <p>Pour le-la titulaire de l'option « eau calme, mer », le-la MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En eau calme et en piscine ; • En mer jusqu'à vent de force 4 Beaufort sur le site d'évolution, jusqu'à 2 milles d'un abri.

	<p>Par ailleurs ces prérogatives sont étendues pour des titulaires des diplômes de Guide fédéral et pourront être étendues pour les titulaires de l'Entraîneur Fédéral 2 dans le cas des disciplines de compétition. Cela nécessitera des modifications réglementaires.</p> <p><u>Il est également proposé d'inscrire dans le règlement du MFPC que</u> dans le cas spécifique de la pratique en mer au-delà de 300m d'un abri le moniteur ou la monitrice devra obligatoirement posséder une VHF.</p> <p>Il conviendra d'intégrer un temps de formation dédié à l'utilisation d'une VHF dans la formation MFPC Mer.</p>
<p>Sujet 3</p>	<p><u>Monitorat Eau Calme :</u> Trois régions se sont positionnées pour mettre en place le monitorat EC en 2021. Les CRCK Haut-de-France, Grand Est et Bourgogne Franche Comté. Il est créé un groupe de travail chargé de proposer un ruban pédagogique, des situations pédagogiques types... Cela permettra notamment de rédiger un guide du MFPC Eau Calme à destination de l'ensemble des CREF.</p>
<p>Sujet 4</p>	<p><u>Relation avec la commission ESIND :</u> Samuel a échangé avec Philippe CAILLEBOTE Président de la commission ESIND. Plusieurs thématiques ont été évoquées (formation de formateurs, formation des pratiquants, formation des certificateurs...). Il ressort un besoin d'échanger entre commissions et services sur les travaux qui pourront être menés conjointement. Un doodle sera proposé par le BEF.</p>
<p>Sujet 6</p>	<p><u>Formation des entraîneurs :</u> Les constats partagés en début d'année sur la filière Entraîneur Fédéral nous incitent à réfléchir à une dynamisation de la formation des entraîneurs. Différentes propositions sont formulées. Elles devront être retravaillées dans les semaines et mois à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de visioconférences régulières, ouvertes à toutes et tous, courtes sur des thématiques directement liées à l'entraînement. - La mise en ligne du livret EF1. - La création d'un colloque des entraîneurs organisé chaque année durant la période hivernale. - La valorisation de la fonction d'entraîneur, notamment via une identification visuelle dédiée. - Des modifications réglementaires sur l'EF1 pour : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Permettre l'accès aux parcours d'entraîneurs sans être titulaire du monitorat fédéral. (Avec l'intégration d'un bloc sécurité obligatoire). ⇒ Suppression de la date de validité des UC1 avant la validation du diplôme. - Le maintien des formations au niveau régional, avec une possibilité d'ouverture à d'autres organisateurs que les CREF mais sous contrôle de la CREF. En complément, des formations thématiques seront portées par le siège fédéral. - Proposer des supports de formation (physiques et numériques) "clé en main" à destination des entraîneurs de clubs. - Modification réglementaire sur l'EF2 pour : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Intégrer des prérogatives d'encadrement aux titulaires des diplômes (exemple sans limite en mer ou en eau vive). ⇒ Supprimer l'UC tutorat très difficile à mettre en œuvre. ⇒ Suppression de la date de validité des UC1 avant la validation du diplôme. - La mise en place de formations EF3 par modules et dans les pôles France.